

# Le film “Ni juge, ni soumise” n’est pas retiré de l’affiche... pour le moment

■ Le dépôt d’une requête en dessaisissement du tribunal suspend la procédure.

Le film “Ni juge, ni soumise” ne sera pas retiré de sitôt de l’affiche. On sait (“LLB” du 28 février) que l’une de ses protagonistes a intenté une action en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles pour faire interdire la projection du long métrage.

## Requête en dessaisissement

Cinq ans ont passé entre son passage, comme suspecte, chez la juge d’instruction Anne Gruwez et la diffusion des images où on la voit défendre sa cause et ses activités. Depuis de l’eau a coulé sous les ponts, la “plaignante” a changé de vie et elle ne semble plus du tout avoir envie qu’on la mette en scène.

Elle a bien signé un document dans lequel elle marque son accord pour apparaître dans le film mais elle estime désormais que son consentement n’a pas été valablement acté et elle revendique son droit à l’image.

Une audience devait se tenir mercredi matin mais les avocats de la RTBF, co-productrice du film avec la société de production Artemis, ont déposé une requête en dessaisissement du tribunal bruxellois, ce qui entraîne la suspension de plein droit de la procédure. C’est désormais à la Cour de cassation de trancher et de dire si le dossier doit être traité à Bruxelles ou ailleurs. Une première décision portant sur la recevabilité de la requête est attendue d’ici quelques jours.

Pour M<sup>r</sup> Jacques Englebert, conseil de la RTBF, la demanderesse estime que son consentement a été vicié, malgré le fait qu’elle a signé un document autorisant les auteurs du film à diffuser d’elle des images de son audition.

“Le débat autour de cette question se

doit d’être serein”, observe M<sup>r</sup> Englebert. “Or, une convention a été signée entre les réalisateurs et les autorités judiciaires bruxelloises, comme le président du tribunal de première instance, le premier président de la cour d’appel ou le procureur du Roi. Ceux-ci ont donné leur autorisation à la diffusion du film. Nous estimons qu’il n’aurait pas été sain de discuter de la démarche de la ‘plaignante’ devant un tribunal bruxellois. L’apparence d’impartialité de ce dernier aurait pu être mise à mal. D’où notre requête.”

Celle-ci portant sur tout un tribunal, c’est à la Cour de cassation de l’examiner. En attendant, le film peut continuer sa vie sur les grands écrans des cinémas du royaume.

On sait qu’il rencontre un franc succès. La juge Anne Gruwez nous confiait, mercredi, qu’elle recevait de nombreux messages de félicitations et d’encouragements. “Mais, je ne t’atrape pas la grosse tête pour autant, hein.”

## Pas lisses comme des pots de yaourt

A ses yeux, “Ni juge, ni soumise” a un mérite pédagogique : “Le film permettra peut-être de réconcilier une partie de ses spectateurs avec la justice car il montre que celle-ci n’est pas l’œuvre de magistrats quindés, froids, sévères, distants mais d’êtres de chair et de sang dont la mission est assez comparable à celle d’un médecin.”

Par ailleurs, Anne Gruwez estime que le film donne aussi une visibilité à des hommes et des femmes, victimes comme auteurs, dont le mode de vie peut être ignoré par une partie de la population et qui, malgré les choses horribles qu’ils ont connues à un moment de leur vie, ont une opinion qui compte. “Ce film”, commente la juge d’instruction bruxelloise “montre que nous ne sommes pas lisses comme des petits pots de yaourt.”

Anne Gruwez ne fait aucun commentaire sur l’action en référé introduite par la dame qu’elle a reçue voici près de cinq ans dans son bureau. Ni sur le fait que deux magistrats ont,

anonymement, critiqué le film et sa démarche. Pour quelques-uns de ses confrères, ces critiques, par leur caractère anonyme, montrent le chemin à parcourir pour rendre la justice plus transparente, ce à quoi s’attelle précisément “Ni juge, ni soumise”.

Jean-Claude Matgen

“Ce film montre que nous ne sommes pas lisses comme des petits pots de yaourt.”

Anne Gruwez

La juge d’instruction croit aux vertus pédagogiques de “Ni juge, ni soumise”.